

# CORRÈZE

## DESTINATION

# Trails

La participation au Challenge "Corrèze Destinations Trails" implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

## RÈGLEMENT DU CHALLENGE 2019

Dans le cadre de son opération de promotion des trails se tenant sur son territoire "Corrèze Destination Trails", le Conseil Départemental de la Corrèze organise un Challenge pour l'année 2019.

### Article 1 - Principes du Challenge :

► Ce Challenge est ouvert à tous les coureurs, hommes et femmes, licenciés FFA ou non.

La réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme sera appliquée, notamment en ce qui concerne les catégories d'âges minimum selon les distances proposées.

Il repose également sur les règlements propres aux trails concernés.

► La participation au Challenge est gratuite. Pour concourir, il faut **participer à au moins 3 des 5 trails énoncés ci-dessous** et ce, sur les distances : - soit la plus proche de 25 km.

- soit la plus proche de 40 km.

- la **Tulle Brive Nature**, organisée par les villes de Tulle et de Brive, le dimanche 7 Avril 2019 - 25 km ou 44 km ;
- le **Millevaches Monédières Raidlight Trail**, organisé par "Bugeat Treignac Athlé", le samedi 20 Avril 2019, à Bugeat - 21 km ou 47 km ;
- le **Saramagbelle Myrtilles Trail**, organisé par l'association Saramagbelle, les 18 et 19 Mai 2019, à Chaumeil - 19 km ou 29 km ;
- l'**Aquaterra** de Bortles-Orgues, organisé par l'association "Well'Comm Organisation", le 13 Juillet 2019 - 25 km ou 46 km ;
- le **X Trail Corrèze Dordogne**, organisé par l'association "SeVad en Corrèze", dans le secteur d'Argentat, le samedi 21 Septembre 2019 - 26 km ou 48 km.

### Article 2 - Le classement :

► **Calcul des points :**

Chaque épreuve offre, pour les hommes et pour les femmes, un nombre de points selon le principe suivant :

- |                                  |                                  |
|----------------------------------|----------------------------------|
| - 1 <sup>er</sup> : 200 points,  | - 2 <sup>ème</sup> : 175 points, |
| - 3 <sup>ème</sup> : 150 points, | - 4 <sup>ème</sup> : 135 points, |
| - 5 <sup>ème</sup> : 120 points, | - 6 <sup>ème</sup> : 115 points, |
| - 7 <sup>ème</sup> : 110 points, | - 8 <sup>ème</sup> : 105 points, |
| - 9 <sup>ème</sup> : 100 points, | - 10 <sup>ème</sup> : 98 points, |

- 11<sup>ème</sup> : 96 points etc... de façon dégressive (-2 point par place) jusqu'à la 50<sup>ème</sup> place (au-delà de laquelle les coureurs ne rentreront pas dans le classement du Challenge).



# CORRÈZE

## DESTINATION

# Trails

### ► Bonus :

- Tout participant au Trail des Étangs de 22 km organisé dans le cadre des "Foulées Gourmandes de Sédières" par le Conseil Départemental de la Corrèze, le 22 Juin 2019 (commune de Clergoux), remportera un **bonus de 50 points**.

- **Seront récompensés les 3 meilleurs coureurs hommes et femmes au classement scratch**, c'est-à-dire ceux qui auront cumulé le maximum de points et qui auront participé à au moins 3 des 5 trails énoncés dans l'Article 1 et ce, à l'issue du dernier trail, à savoir le X Trail Corrèze Dordogne, le samedi 21 Septembre 2019.

Un classement provisoire sera tenu à jour par le Conseil Départemental de la Corrèze après chacun des 6 trails sur la page Facebook "Corrèze Destination Trail".

Le classement du Challenge s'appuiera sur les classements fournis par les organisateurs de course.

En cas d'ex-æquo, le vainqueur sera celui qui aura parcouru le plus d'épreuves de 40 km dans le cadre du Challenge. Si ce critère venait à ne pas suffire, la participation ou non au "trail bonus" serait alors déterminante (et en cas de nouvelle égalité, un tirage au sort serait alors effectué).

En cas de litige, seul le Président du Conseil Départemental de la Corrèze, organisateur du présent Challenge, sera habilité à prendre une décision qui sera alors sans appel.

**NB :** Les vainqueurs du Challenge 2018, à savoir Laurent DIOT chez les hommes et Stéphanie MAUZAT chez les femmes, ne pourront pas rentrer dans le classement 2019.

### **Article 3 - Les récompenses**

- 1<sup>ère</sup> place "Femmes", à l'issue du Challenge :
  - un séjour original et atypique en Corrèze,
  - l'inscription gratuite (nominative) sur les courses concernées par le Challenge en 2020.
- 1<sup>ère</sup> place "Hommes", à l'issue du Challenge :
  - un séjour original et atypique en Corrèze,
  - l'inscription gratuite (nominative) sur les courses concernées par le Challenge en 2020.
- 2<sup>ème</sup> place Hommes et 2<sup>ème</sup> place Femmes, à l'issue du Challenge :
  - un cadeau d'une valeur de 100 €,
  - l'inscription gratuite (nominative) sur les courses concernées par le Challenge en 2020.
- 3<sup>ème</sup> place Hommes et 3<sup>ème</sup> place Femmes, à l'issue du Challenge :
  - un cadeau d'une valeur de 70 €,
  - l'inscription gratuite (nominative) sur les courses concernées par le Challenge en 2020.





# CORRÈZE

## DESTINATION

# Trails

### **Article 4 - Publication des résultats et remise des prix :**

► Les résultats définitifs seront publiés (à l'issue du dernier trail, le X Trail Corrèze Dordogne) sur la page Facebook "Corrèze Destination Trail".

Les vainqueurs des prix seront prévenus individuellement par courrier électronique. Les lots seront remis lors d'une cérémonie officielle à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle lors de laquelle la représentation des lauréats est obligatoire pour recevoir les lots.

► Le Conseil Départemental de la Corrèze se réserve le droit d'annuler toute récompense attribuée à un lauréat, si celui-ci n'a pas respecté les dispositions du présent règlement ou s'il devait être convaincu de dopage.

### **Article 5 - Droit d'image :**

Tout participant au Challenge "Corrèze Destination Trails" accepte de rétrocéder son image au travers de photos, films ou autres supports de communication. Ainsi, sa participation vaut autorisation expresse et implicite concernant la publication des images sur lesquelles il pourrait apparaître.

### **Article 6 - Dépôt du règlement :**

Le présent règlement a été déposé en l'Étude de Maître Labrousse - 1 quai Gabriel Péri - 19000 TULLE - (05.55.26.14 38 / [scp-labrousse-callede-tulle@orange.fr](mailto:scp-labrousse-callede-tulle@orange.fr)).